

Astrida, le 20 février 1951

RESIDENCE DU RUANDA.  
TERRITOIRE D'ASTRIDA.

N° 398/A.I.

Objet

Requête TR 2° 7144

Ngango de Saulia

ASTRIDA



671

Monsieur le Chef du Service,

Comme suite à votre lettre n° 9/MOI/  
Saulia/51 de 26/1/51, j'ai l'honneur de vous  
faire savoir que le nommé Bukuru Marisiani refuse  
de rejoindre son mari Ngango. Elle déclare que le  
dernier vit actuellement avec une concubine et  
qu'elle consentira à le rejoindre quand il aura  
renvoyé sa concubine au Ruanda;

Veuillez agréer, Monsieur le Chef du  
Service, l'assurance de ma considération  
très distinguée.

L'Administrateur Territorial,

P.O.

Monsieur le Chef du Service de la M.O.I/  
Saulia Cobelmin Secteur KIMA

-----